

AR Prefecture
AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

006-200094399-20260625-2026_CA_11-DE
Reçu le 27/07/2026

Désignation des délégués au SICTIAM

Délibération n° CA-2026-11

Date de convocation : 9 juin 2026

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents : Charles Ange GINESY, Vincent GIOBERGIA, Gérald LOMBARDO, Loetitia LORE, Anthony SALOMONE

Titulaires absents : Xavier BECK, Martine BRUN, Jean-Paul DAVID, Christelle D'INTORNI, Céline DUQUESNE, David KONOPNICKI, Gérard MANFREDI, Jean-Pierre MASCARELLI, Cyril PIAZZA, Michel ROSSI, Anne SATTONNET

Suppléants présents : Christophe BRUNENGO, Daniel GLANIS, Sébastien OLHARAN, Georges TOSSAN

Titulaires et suppléants présents en visioconférence : Marie BENASSAYAG, Yannick BERNARD, Bernard BRIQUETTI, Pierre CORPORANDY, Marie Amélie GINESY, Michèle PAGANIN, Hervé ROMANO

Secrétaire de séance : Sébastien OLHARAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5511-1 et L.5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Agence approuvés par délibération de l'assemblée générale le 10 juillet 2025 ;

Vu les statuts du SICTIAM approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2022 et rendus exécutoires par arrêté du préfet en date du 29 juillet 2022 ;

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien ses Adhérents dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité ;

Considérant que le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux ;

Considérant que le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes-Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT, ainsi que les compétences distribution d'électricité, distribution du gaz, éclairage public et énergies renouvelables ;

Considérant que l'adhésion de l'AGENCE 06 permet de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences du SICTIAM ;

AR Prefecture

Considérant que les Adhérents désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM, qui désigne au moment du renouvellement général des organes délibérants ses représentants au sein du collège des Adhérents du Comité Syndical ;

Considérant que l'adhésion de l'AGENCE 06 lui permet d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) **De désigner** Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes, en qualité de délégué titulaire et Pierre CORPORANDY, Maire de Puget-Théniers, en qualité de délégué suppléant pour représenter l'AGENCE 06 au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Président de l'AGENCE 06 ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 16

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 25 juin 2026

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes,

Charles Ange GINESY